

## Burundi : Iwacu demande la libération de ses journalistes

Deutsche Welle, 07.05.2020

Les avocats des quatre journalistes d'Iwacu, l'un des médias opposés encore présents dans le pays demandent que ceux-ci soient acquittés. Ils sont accusés de tentative de complicité atteinte à la sûreté de l'Etat.

Lors du procès en appel mercredi, les avocats de la défense avaient tenté pendant plus de deux heures, de prouver que le dossier d'accusation était vide. La plaidoirie s'est déroulée en présence des quatre journalistes d'Iwacu et de leur rédacteur en chef André Sikuyavuga. "La parole a été donnée à tout le monde, au ministère public, aux journalistes et leurs avocats. Dans l'ensemble, je peux dire que ça s'est bien déroulé." Le journal Iwacu demande la libération de ses journalistes. Or le ministère public lui oppose un sms envoyé par une des journalistes à une personne au Kenya. Message dans lequel elle indiquerait vouloir "aller aider des rebelles". Une pièce à conviction selon le ministère public mais qui est qualifiée de plaisanterie par la défense et le rédacteur en chef d'Iwacu. "L'argument pas parce que la journaliste a envoyé le message à un autre collègue. C'est un seul message et ce n'était même dans la première accusation. Comme ce n'était pas ça, on a dû changer. Pour nous, l'accusation du ministère public ne tient pas." Le soutien de RSF Pour Arnaud Froger, le responsable Afrique de RSF (Reporter sans frontières), les quatre journalistes d'Iwacu n'auraient jamais dû être arrêtés, encore moins jugés. "On espère qu'ils seront remis en liberté puisqu'ils n'ont rien fait d'autre que leur métier. C'est le résultat d'un dossier qu'on a monté contre ces journalistes. J'en ai pour preuve qu'ils ont été dans un premier temps accusés de complicité et que leur inculpation a été changée ou requalifiée en tentative de complicité. Ce sont des accusations qui ne tiennent pas la sur la base d'un seul sms changé avec un ex-collègue de travail." Pour les défenseurs des droits humains, chaque instant supplémentaire passé en détention par les journalistes présente un risque inacceptable pour leur santé surtout cette période de pandémie du Covid-19. Les journalistes avaient été condamnés en première instance, il y a quatre mois, à deux ans et demi de prison et une amende d'un million de francs burundais, soit 482 euros chacun. Ils sont accusés de tentative de complicité atteinte à la sûreté de l'Etat. Ils avaient été arrêtés en octobre dernier dans la province de Boubanza, dans le nord-ouest du Burundi alors qu'ils partaient couvrir l'incursion d'un groupe de rebelles burundais venu de la RDC.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});